



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 décembre 1996**

**Mise en place de la formation  
"signalisation temporaire sur route" :  
rémunération des intervenants**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1996

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,  
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,  
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel  
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,  
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 1996**

DELIBERATION D96487

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des actions sécurité menées en direction du personnel, la mise en place d'une formation "signalisation temporaire sur route" est nécessaire.

Cette action, concernant 160 agents, débiterait en 1997. Six sessions seraient programmées en :

- Janvier - Mai - Juin - Septembre - Octobre - Novembre.

Deux intervenants de la Direction Départementale de l'Equipement interviendraient à chacune des sessions, moyennant la rémunération suivante :

- 2 actions à taux plein x 2 intervenants	
474,96 F x 4 =	1.899,84 F
- 4 actions à 1/2 tarif x 2 intervenants	
237,48 F x 8 =	1.899,84 F
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>3.799,68 F</b>

La rémunération ne peut pas être réglée sous la forme habituelle d'une convention.

Consulté sur ce point, le Receveur Principal estime indispensable une délibération du Conseil Municipal.

La dépense est à imputer au chapitre 931 article 6184.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à prendre un arrêté collectif de désignation des intervenants DDE et à procéder au règlement de leur intervention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)